

Le Jour, 1953
6 Octobre 1953

UNE CHAMBRE QU'IL FAUT MEUBLER

La Chambre paraît de plus en plus hors d'état de remplir normalement sa fonction. La faute est bien moins à elle qu'au décret-loi dont elle est issue.

Si les 44 députés qui constituent notre représentation nationale sont dans des difficultés de fait aussi grandes, dans quel pétrin ne serions-nous pas si une deuxième Chambre avait été créée avec 22 sénateurs ? Ce serait un beau spectacle.

Les commissions parlementaires, réduites à rien, examinent comme elles peuvent (ou se passent d'examiner) les matières les plus graves. Et la Chambre, à effectifs réduits, délibère dans des conditions inquiétantes pour les citoyens.

Dans un pays comme le nôtre, une Chambre ne peut pas faire un travail sérieux réduite aux proportions de l'assemblée que nous avons (**et avec une feuille de présence aussi pauvre**).

Cette formule d'assemblée, le Pouvoir exécutif qui l'a créée s'est interdit par là-même de la critiquer. Et le Pouvoir exécutif ne réparera pas sa faute en rejetant sur les députés la responsabilité de ses imprudences. Il n'a pour lui que sa bonne foi.

Voici que les premiers mois durant lesquels se manifeste le zèle du néophyte sont passés. A quelles paresse accrues, à quelles absences matérielles et morales n'allons-nous pas ?

Nous entendons dire que le Pouvoir exécutif se figure qu'il ferait peut-être mieux la besogne tout seul. Ce serait la dernière faute à commettre. **Sûrement la dernière**. Nous ne croyons pas, pour notre part, qu'une telle idée ait jamais effleuré la pensée de ceux qui nous gouverne ; ou seulement de l'un d'eux. Mais on nous a habitués à ne nous étonner de rien. Mieux vaut donc tout prévoir et le dire, que se taire.

Il faut remédier à l'insuffisance congénitale de l'Assemblée en l'étoffant ; ce n'est peut-être pas facile et nous n'avons pas pour notre part de procédé à suggérer **après avoir mis en garde comme nous l'avons fait ceux qui ont fabriqué la loi**. Mais on ne joue pas avec ces choses comme on joue à pile ou face.

Il faut remédier à l'insuffisance de l'Assemblée et que ce pays, trouve quelques hommes de plus ayant la taille qu'il faut pour le représenter et pour le gouverner. Il faut que la besogne parlementaire soit faite autrement qu'en l'escamotant ou en la bâclant.